



## Recommandations sur le dépistage du cancer du sein chez les femmes de 40 à 74 ans qui ne sont pas à risque accru de cancer du sein

### POPULATION

Les recommandations concernant le dépistage du cancer du sein chez les femmes âgées de 40 à 74 ans qui ne sont pas à risque accru de cancer du sein constituent une mise à jour des recommandations précédentes du Groupe d'étude publiées en 2011.

Cette ligne directrice ne s'applique pas aux femmes qui sont à risque accru de cancer du sein, y compris les femmes ayant des antécédents personnels ou familiaux de cancer du sein, les femmes porteuses de mutations génétiques comme *BRCA1* et *BRCA2* ou qui ont un parent au premier degré ayant ces mutations génétiques, et les femmes qui ont subi une radiothérapie thoracique avant l'âge de 30 ans ou au cours des huit dernières années.

### RECOMMANDATIONS

*Chez les femmes âgées de 40 à 49 ans, nous recommandons de ne pas effectuer de dépistage par mammographie; la décision de passer un test de dépistage est conditionnelle à la valeur relative qu'une femme accorde aux avantages et aux inconvénients potentiels du dépistage. (Recommandation conditionnelle; faible niveau de preuve)*

*Chez les femmes âgées de 50 à 69 ans, nous recommandons d'effectuer un dépistage par mammographie tous les deux à trois ans; la décision de passer un test de dépistage est conditionnelle à la valeur relative qu'une femme accorde aux avantages et aux inconvénients potentiels du dépistage. (Recommandation conditionnelle; très faible niveau de preuve)*

*Chez les femmes âgées de 70 à 74 ans, nous recommandons d'effectuer un dépistage par mammographie tous les deux à trois ans; la décision de passer un test de dépistage est conditionnelle à la valeur relative qu'une femme accorde aux avantages et aux inconvénients potentiels du dépistage. (Recommandation conditionnelle; très faible niveau de preuve)*

Recommandations sur les autres modalités de dépistage du cancer du sein, en dehors de la mammographie :

*Nous recommandons de ne pas utiliser l'imagerie par résonance magnétique (IRM), la tomosynthèse ou l'échographie pour dépister un cancer du sein chez les femmes qui ne sont pas à risque accru. (Recommandation forte; aucune preuve)*

*Nous recommandons de ne pas effectuer d'examen clinique des seins pour dépister un cancer du sein. (Recommandation conditionnelle; aucune preuve)*

*Nous recommandons de ne pas conseiller aux femmes de pratiquer l'auto-examen des seins pour dépister un cancer du sein. (Recommandation conditionnelle; faible niveau de preuve)*

### FONDEMENTS DES RECOMMANDATIONS

Les faibles niveaux de preuve provenant de huit essais cliniques aléatoires ou quasi aléatoires indiquent que le dépistage du cancer du sein par mammographie peut entraîner une diminution modeste de la mortalité associée au cancer du sein chez les femmes âgées de 40 à 74 ans, les avantages absolus étant les plus faibles chez les femmes de moins de 50 ans. Le dépistage conduit à un surdiagnostic qui mène à des traitements inutiles pour un cancer qui n'aurait pas causé de torts à une femme au cours de sa vie, ainsi qu'à

des conséquences physiques et psychologiques associées aux faux positifs. Les femmes âgées de moins de 50 ans sont plus à risque de subir des inconvénients que les femmes plus âgées.

Une revue des preuves effectuée pour les besoins de cette ligne directrice et portant sur les valeurs et les préférences des patientes à propos du dépistage du cancer du sein indique qu'une forte proportion de femmes âgées de 40 à 49 ans ne choisiraient pas de subir de dépistage si elles étaient informées des résultats pour leur groupe d'âge. En revanche, de nombreuses femmes âgées de 50 ans et plus choisiraient le dépistage, une fois informées des résultats, compte tenu d'un équilibre plus favorable entre les avantages et les inconvénients; cependant, certaines choisiraient de ne pas subir de dépistage.

Après avoir soupesé les avantages et les inconvénients du dépistage chez les femmes âgées de 40 à 49 ans et pris en considération les valeurs et les préférences des femmes, de l'avis du Groupe d'étude, les effets indésirables du surdiagnostic et les conséquences associées aux résultats faux positifs l'emportent sur les avantages potentiels; par conséquent, nous recommandons de ne pas effectuer de dépistage chez les femmes de ce groupe d'âge. Certaines femmes âgées de 40 à 49 ans peuvent vouloir subir un dépistage, selon leurs valeurs et leurs préférences; dans ce contexte, les prestataires de soins de santé doivent favoriser une prise de décision partagée chez les femmes qui expriment un intérêt à subir un dépistage.

Après avoir soupesé les avantages et les inconvénients du dépistage chez les femmes âgées de 50 à 74 ans et pris en considération leurs valeurs et leurs préférences, le Groupe d'étude accorde plus de poids aux préférences des femmes à subir un dépistage pour diminuer modestement la mortalité par cancer du sein qu'aux inconvénients; par conséquent, il se positionne en faveur du dépistage par mammographie, chez les femmes de ce groupe d'âge, tous les deux à trois ans. Il s'agit d'une recommandation conditionnelle puisque certaines femmes peuvent choisir de ne pas subir de dépistage. Les prestataires de soins de santé doivent favoriser une prise de décision partagée chez les femmes âgées de 50 à 74 ans puisque celles qui accordent une plus grande valeur au fait d'éviter les inconvénients par rapport à une modeste diminution absolue de la mortalité associée au cancer du sein peuvent choisir de ne pas subir de dépistage.

## **CONSIDÉRATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE**

Les prestataires de soins de santé doivent favoriser une prise de décision partagée sur le dépistage du cancer du sein chez les femmes âgées de 50 à 74 ans puisque celles qui accordent une plus grande valeur à éviter les inconvénients, par rapport à une modeste diminution absolue de la mortalité associée au cancer du sein, peuvent choisir de ne pas subir de dépistage. De plus, certaines femmes âgées de 40 à 49 ans peuvent souhaiter subir un dépistage, selon leurs valeurs et leurs préférences; dans ce contexte, les prestataires de soins de santé doivent favoriser une prise de décision partagée chez les femmes qui expriment un intérêt à subir un dépistage. Des outils pour soutenir la prise de décision partagée sont accessibles au [www.canadiantaskforce.ca](http://www.canadiantaskforce.ca).

Les recommandations mettent l'accent sur le dépistage du cancer du sein par mammographie en raison de l'absence de preuves portant sur les résultats importants pour les patientes associés au dépistage avec d'autres modalités, ainsi qu'un faible niveau de preuve voulant qu'effectuer l'auto-examen des seins n'a pas d'impact sur la mortalité par cancer du sein. La recommandation consiste à effectuer un dépistage tous les deux ou trois ans chez les femmes qui décident de subir un dépistage, car les intervalles de dépistage dans les essais allaient de 12 à 33 mois et une analyse regroupée a démontré des avantages semblables entre les intervalles.

Pour plus d'informations sur les statistiques relatives au cancer du sein, veuillez consulter le rapport de la Société canadienne du cancer au : [cancer.ca/Canadian-CancerStatistics-2017-FR.pdf](http://cancer.ca/Canadian-CancerStatistics-2017-FR.pdf).